

## Emmanuel Macron : Beaucoup de flou et d'indispensables précisions !

Si les annonces faites par le Président de la République comportent beaucoup d'imprécisions, il a par contre clairement confirmé son choix d'orientation politique et les transformations en cours. Les grandes questions posées par les mouvements sociaux actuels ne trouvent pas de réponses fortes notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat, le rétablissement de l'ISF, une transition écologique juste socialement...

Certaines mesures annoncées se veulent des amorces de réponses au malaise social exprimé ces derniers mois comme la réindexation des pensions de moins de 2 000 euros sur l'inflation, la baisse des effectifs dans nombre de classes du primaire..., mesures qui sont d'ailleurs à mettre sur le compte des mobilisations des personnels et des retraité-e-s, mais de nombreuses ambiguïtés demeurent.

L'annonce de la fin des fermetures d'écoles, celles des d'hôpitaux, plus de fonctionnaires sur le terrain... n'est pas compatible avec le dogme de la baisse des dépenses publiques qu'il a pourtant confirmé.

La FSU est d'autant plus inquiète que le Président confirme les réformes en cours comme celle de la Fonction publique qui permettent, a contrario de ce qu'il annonce, des suppressions d'emplois et des possibilités d'externalisation de missions et services publics.

C'est contradictoire avec l'objectif de plus et mieux de services publics sur tout le territoire.

Alors quid du projet de loi Fonction publique ? Quid des suppressions d'emplois annoncées ?

La FSU s'opposera à tout redéploiement visant notamment à supprimer massivement des postes par exemple dans le second degré de l'Education nationale qui connaît actuellement une augmentation démographique.

Par ailleurs, annoncer le maintien de l'âge légal de retraite à 62 ans mais l'accompagner de pénalités qui baisseraient le montant des pensions est une fausse liberté offerte à chacun et chacune.

Pour la FSU, trop d'annonces restent à ce stade imprécises voire inquiétantes : revalorisation possible des enseignant-e-s, réforme de la haute Fonction publique, nouvel acte de décentralisation, suppressions de niches fiscales, réforme des retraites examinée prochainement par le parlement...

La FSU demande au gouvernement de préciser très vite nombre de ces mesures.

Quant à la baisse des impôts financée par les salarié-e-s qui devraient pour cela travailler plus, cette mesure constitue, si elle est appliquée, une nouvelle injustice et ne répond pas à la nécessité d'un meilleur partage des richesses.

Travail, emploi, salaires, services publics, transition écologique... autant de sujets sur lesquels la FSU attend des mesures concrètes et qu'elle portera lors du 1er mai mais aussi lors du 9 mai prochain pour défendre la Fonction publique et ses agent-e-s.

1<sup>er</sup>

Mai

2019

24 : 10h30 Périgueux – Bourse de travail / 10h30 Bergerac – Palais de la Justice / 10h Sarlat – Place de la Grande Rigaudie

33 : Rassemblement à 10 h Place de la République – Bordeaux

40 : Manifestation à Dax – Départ du parc des Arènes à 11h

47 : Rassemblement à 9 h 45 Parking Gravier à Agen

64 : Hendaye, 11H30 Mairie / Mauléon, 11H00 Centre multi services / Oloron, 11H00 Mairie / Pau, 10H30 Place de Verdun

## Note d'information DEPP : Le devenir des bacheliers professionnels qui poursuivent des études

Un élève sur cinq entré en sixième en 2007 est diplômé d'un baccalauréat professionnel. La moitié d'entre eux ont obtenu ce diplôme sans avoir connu de redoublement dans leur scolarité. Six bacheliers professionnels sur dix poursuivent leurs études l'année post-bac et la moitié d'entre eux s'orientent en section de techniciens supérieurs (STS). Le parcours scolaire et la mention obtenue au baccalauréat sont déterminants dans leur poursuite d'études et leur réussite.

La moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS obtiennent leur BTS en deux ans. Ils réussissent moins que les bacheliers technologiques (66 %) et généraux (81 %).

La note d'information de la DEPP indique également que "plus de neuf bacheliers professionnels sur dix ayant suivi une spécialité du secteur de la production sont des garçons contrairement à la filière tertiaire où le rapport s'inverse. Quelle que soit la spécialité choisie, moins de 2% ont obtenu leur diplôme par la voie de l'apprentissage." Télécharger [la version imprimable au format PDF](#) et les données au format XLS

## Cahiers de revendications

Le ministre J.-M. Blanquer aime répéter qu'il écoute les personnels en qui il aurait toute confiance. Il affirme répondre à leurs demandes. Mais à qui et à quoi répond-il vraiment, quand on sait que son projet de loi n'est que l'émanation de son cabinet et qu'il refuse, entre autres, d'écouter les arguments des syndicats ?

**Face à ces effets de communication, le SNUEP-FSU propose aux PLP de compléter des cahiers de revendications sur trois thèmes : [voie professionnelle](#), [conditions de travail](#) et [salaires](#)**

La synthèse de ces revendications sera remise au ministre fin mai, un an après le lancement de la transformation de la voie professionnelle

**Nous invitons toutes les adhérentes et tous les adhérents** à imprimer les trois pages reprenant les trois thèmes et à les glisser dans un cahier ou un classeur, laissé de façon visible en salle des professeurs. N'hésitez pas à ajouter un mot dans les casiers de vos collègues pour les inciter à s'exprimer

Afin de collecter plus facilement les revendications émises, merci de les remonter avant fin mai sur la page suivante : <http://snupe.fr/cahiers-de-revendications>

## « Voie de relégation ou seconde chance ? Les lycées professionnels sur le fil du rasoir »

C'est le titre d'une publication du Conseil scientifique de la FCPE qui se demande comment faire "réellement" de l'enseignement professionnel "une voie d'excellence", ce qui supposerait de permettre aux jeunes "de disposer d'une offre de cursus et d'expérimentations suffisante pour leur donner le temps de mûrir". Sur le terrain, "de multiples initiatives existent déjà" mais les enseignants et les chefs d'établissement sont confrontés à "une pratique bureaucratique, centralisée, formaliste et chicanière" de l'appareil gestionnaire "qui n'a cessé depuis trois ou quatre décennies de multiplier les procédures de contrôle"... [Lire la note de la FCPE](#).

## Les horaires de la classe prépa métiers publiés dans le JO

Un arrêté publié au JO du 18 avril fixe les horaires des nouvelles classes prépa métiers ouvertes en 3ème. "Cette classe a pour objectif de faire découvrir aux élèves un ensemble d'environnements professionnels et de les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet d'orientation, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire ou par l'apprentissage".

## **DRONISEP : Un projet de décret précise les termes de la convention type de transfert aux régions**

En application de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018, un projet de décret prévoit les termes de "la convention type" qui sera établie pour la mise à disposition "de parties de services" des DRONISEP (délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions).

Ce texte prévoit que « le président du conseil régional (...) dispose, en tant que de besoin, des parties de services de la délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions de (telle ou telle région) chargées de l'exercice des compétences transférées à la région (...). Cette convention sera signée par le préfet, le recteur, le directeur de l'ONISEP et le président du conseil régional ou de l'exécutif de la collectivité. »

Dernière minute : La FSU, le SNTES et le SGEN-CFDT ont "boycotté" le comité technique d'établissement de l'Onisep prévu le mardi 23 avril. A l'origine de ce refus, "l'inscription subite, à l'ordre du jour, du projet de décret contenant la convention type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Onisep prévue par l'article 18 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

## **Notre-Dame de Paris : le gouvernement veut « attirer les jeunes ».**

Le communiqué de l'Élysée en date du 17 avril 2019 a appelé à une mobilisation générale pour lancer les travaux de la reconstruction de la cathédrale. Ainsi, le président de la République entend « *bâtir un projet mobilisateur et puissant* », et parmi les axes de travail avancés figure la formation des jeunes, en coordination avec « *l'ensemble des entreprises, artistes et métiers d'art de toutes les régions de France* ».

De son côté, la ministre du travail, qui a réuni, le jeudi 18 avril, les représentants de plusieurs organisations professionnelles, et a lancé une opération baptisée « Chantiers de France ». La liste des métiers concernés est vaste : couvreurs, charpentiers, tailleurs de pierre, ébénistes, menuisiers, vitraillistes, facteurs d'orgue, maçons ou encore peintres décorateurs.

**Le SNUEP, dans un communiqué**, dénonce "une opération de communication" l'annonce par Jean-Michel Blanquer, de la mobilisation de l'enseignement professionnel dans le cadre de la reconstruction de Notre-Dame de Paris : "depuis qu'il exerce des hautes fonctions au ministère, il n'a ouvert aucune section qui forment 'aux savoirs ancestraux', préférant celles qui répondent aux besoins immédiats des entreprises". Le communiqué du SNUEP dénonce en outre la diminution des horaires consacrés à "l'enseignement de l'Histoire, de l'Histoire des arts ou de la géométrie" pourtant nécessaires pour "tailler des pierres, réaliser des charpentes, restaurer des sculptures etc." [Lire le communiqué](#)

## **ASH : Formation continue des enseignants**

Une circulaire relative aux formations des enseignants "dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap" – année scolaire 2019-2020 : NOR [MENE1908606C](#)

## **Contingent Hors Classe 2019**

	<b>Certifiés</b>	<b>Prof. EPS</b>	<b>PLP</b>	<b>CPE</b>	<b>Psy EN</b>
<b>Promouvables</b>	46 048	5 863	13 165	2 766	2 458
<b>Contingent total</b>	7 829	997	2 239	471	418
<b>Ratio pro/pro</b>	17%	17%	17%	17%	17%
<b>Contingent Bordeaux</b>	423	52	126	25	21

**CAPA Hors Classe et Classe exceptionnelle : 10 juillet 2019**

## La difficile mise en œuvre des PFMP

### BREF n° 375 du CEREQ : tutorat PFMP en baccalauréat professionnel

Ce document du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) identifie les "défis à relever" pour assurer la qualité du tutorat durant une PFMP en bac pro. Il part de l'observation menée sur 18000 élèves inscrits en terminale dans les trois bacs pros suivants : ASSP (16 138), Aéronautique (306), Métiers de la sécurité (1786).

#### 1<sup>er</sup> défi : Trouver et fidéliser des structures d'accueil.

Il n'est pas aisé de trouver des structures d'accueil. Les champs d'activités visés par le diplôme ne correspondent pas toujours à la structure d'accueil.

Les structures n'offrent pas toujours la possibilité de réaliser des tâches lui permettant de valider les compétences attendues dans le référentiel de formation.

Les petites structures sont moins à l'aise avec la logique et le langage de l'approche par compétences des référentiels. De plus leur faible effectif rend difficile l'accompagnement d'un jeune.

Les enseignants des matières professionnelles en première ligne pour rechercher des structures en mesure d'être formatrice, expliciter le référentiel et négocier les modalités de mise en place des PFMP n'ont pas de temps spécifiques pour ce travail chronophage.

#### 2<sup>ème</sup> défi : Former et apprendre en situation de travail.

La nécessaire prise en compte de la réglementation horaire des PFMP peut empêcher le jeune de prendre part à des activités qui se pratiquent plutôt la nuit ou les week-ends, comme cela arrive dans les métiers de la sécurité.

Plusieurs tuteurs indiquent rencontrer des difficultés avec certains élèves : manque d'attention au travail, problèmes de ponctualité ou de discipline, absentéisme... Parfois cela va jusqu'à la rupture de la convention.

Selon les enseignants, certains seraient mis de côté par leur tuteur et cantonnés à des tâches périphériques. L'absence de reconnaissance d'un temps dédié au tutorat dans la plupart des structures explique que certains tuteurs se limitent à mettre les jeunes en position d'observateurs plutôt qu'en situation de faire. Absorbés par leur principale fonction, les tuteurs n'ont pas alors assez de temps pour former et accompagner au mieux des jeunes.

#### 3<sup>ème</sup> défi : S'accorder pour co-former et co-évaluer.

Manque de temps, difficulté de prévoir les tâches en totalité, la pénurie d'offre entraîne les enseignants à être moins exigeants, les tuteurs ont du mal à sortir de leur cadre de travail et à adhérer au contenu du référentiel, grille de compétence peu lisible et peu compréhensible ou peu légitime au vu de leur vécu professionnel. Les enseignants sont tentés pour leur part de donner la primauté au référentiel, alors que les tuteurs ont souvent plus de choses à dire sur le travail confié aux jeunes et sur les compétences requises.

Les évaluations conjointes alors qu'ils n'ont pas les mêmes représentations et expériences en la matière.

Beaucoup de tuteurs estiment qu'ils n'ont ni la légitimité, ni la compétence, ni la formation.

Il est parfois impossible de faire certaines visites. Les tuteurs manquent temps pour recevoir les enseignants, en plus de celui dédié à la formation du jeune.

Côté enseignants, difficultés pour effectuer toutes les visites. Bien qu'elles soient comptabilisées dans leur service horaire, ils en ont plusieurs à faire sur une période courte et parfois sur un territoire étendu, sans avoir des marges de manœuvre pour libérer du temps supplémentaire compte tenu de leurs autres tâches simultanées (cours auprès d'autres élèves, recherche de structures pour de prochaines PFMP, tâches administratives...), et sans compter les visites qu'ils ont à faire quand les tuteurs ou les jeunes rencontrent d'importants problèmes. Certains enseignants remplacent ainsi leurs visites de suivi par des appels téléphoniques. De fait, la coordination est plus développée quand les structures et les lycées s'efforcent de dégager du temps pour la mettre en œuvre.

**Conclusion du CEREQ :** Télécharger le Berf [« tutorat PFMP en baccalauréat professionnel »](#)

## **L'apprentissage est intégré aux missions des Greta par décret**

Le [décret n°2019-317](#) du 12 avril 2019 intégrant l'apprentissage aux missions des Greta (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de l'Éducation nationale) est publié au Journal officiel du 14 avril. Il est pris en application de la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018 qui permet à l'ensemble des organismes de formation continue d'ouvrir des sections d'apprentissage. En 2015, le réseau des Greta a réalisé un chiffre d'affaires de près de 475 M€ sur le marché de la formation continue des adultes.

Le [décret n°2019-317](#) précise également que le "fonds académique de mutualisation des ressources de la formation continue des adultes" a désormais pour mission, notamment, de "couvrir les risques financiers exceptionnels et non prévisibles afférents à la gestion de l'apprentissage et de la formation continue des adultes par les Greta". Depuis 2014, ces fonds constitués par chaque académie ne visaient que l'activité de "formation continue des adultes".

Le ministère de l'Éducation nationale comptabilise "137 Greta, au moins un par département". De plus, "les Greta étant des groupements d'établissements, il existe en tout plus de 4 750 lieux où peuvent se dérouler les prestations", indique le ministère sur son site internet. Le ministère de l'Éducation nationale délivre par ailleurs déjà des formations en apprentissage dans ses lycées professionnels.

## **La seconde heure supplémentaire obligatoire à la rentrée 2019**

Le Journal officiel du 13 avril publie une des mesures décidées par JM Blanquer les plus critiquées : la création d'une seconde heure supplémentaire obligatoire pour les enseignants du second degré.

## **Apprentissage : augmentation des financements**

D'après Localtis (Caisse des dépôts), les CFA vont voir leurs moyens augmenter. Dans le cadre de la réforme induite par la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le financement des centres de formation d'apprentis n'est plus globalisé, mais "au contrat" et "versé pour chaque apprenti", selon un montant déterminé par les branches et validé par France Compétences.

Près de 23 000 valeurs de coût-contrat "ont été proposées par les branches au début du mois de mars". Seize mille d'entre elles ont été approuvées par France compétences. "Parmi celles-ci, 78% sont en hausse par rapport à l'ancien système de 'coûts préfectoraux'. Sur les 6 729 restant à l'étude, entre 79 et 91% devraient eux aussi être à la hausse.". Cette hausse devrait bénéficier surtout aux formations menant aux CAP (+ 27%), ce qui permettra notamment aux CFA de financer "la prise en charge administrative du permis de conduire", mais aussi "de nouvelles formations, ou simplement d'assainir leurs finances pour les plus fragilisés d'entre eux".

Selon le ministère du Travail qui a fait un point sur la réforme le 2 avril, "le financement de cette augmentation généralisée" ne pose pas de problème "puisque jusqu'alors tous les fonds collectés au titre de l'apprentissage n'ont pas été intégralement redistribués au secteur par les régions. Il y aurait une marge de manœuvre de plusieurs centaines de millions d'euros permettant de ne pas augmenter les prélèvements."

## **Contre le classement des lycées**

La publication des indicateurs des lycées par le ministère de l'éducation nationale met, comme chaque année, les établissements dans une situation de concurrence malsaine. Le classement ainsi relayé par les médias est source d'injustice et de découragement car il ne prend en compte ni le niveau initial des candidats au bac, ni leur origine sociale.

Le principal indicateur retenu est le taux de réussite au bac (% de bacheliers parmi les élèves de terminale) sans observer ni le taux attendu en fonction de la composition sociale des élèves ni le taux d'accès au bac c'est à dire le pourcentage des élèves de 2nde et de 1ère qui obtiennent le bac en restant dans l'établissement.

Il n'y a donc aucune surprise de voir dans le haut du tableau les lycées des beaux quartiers !